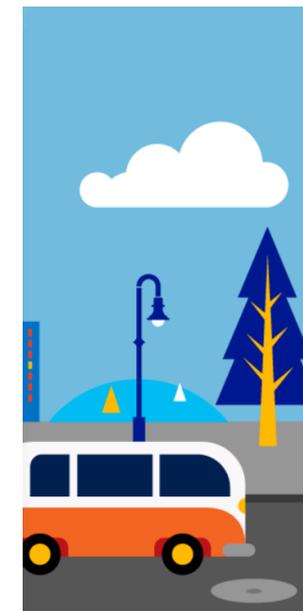


Approche territoriale en Pays de la Loire des fonds européens 2021-2027

Réunion autour des futurs
« investissements territoriaux intégrés » (ITI)
du FEDER

Lundi 8 novembre 2021



L'approche territoriale 2021-2027

Intervention de Monsieur Laurent DEJOIE

Vice-président

Président de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures

L'approche territoriale 2021-2027

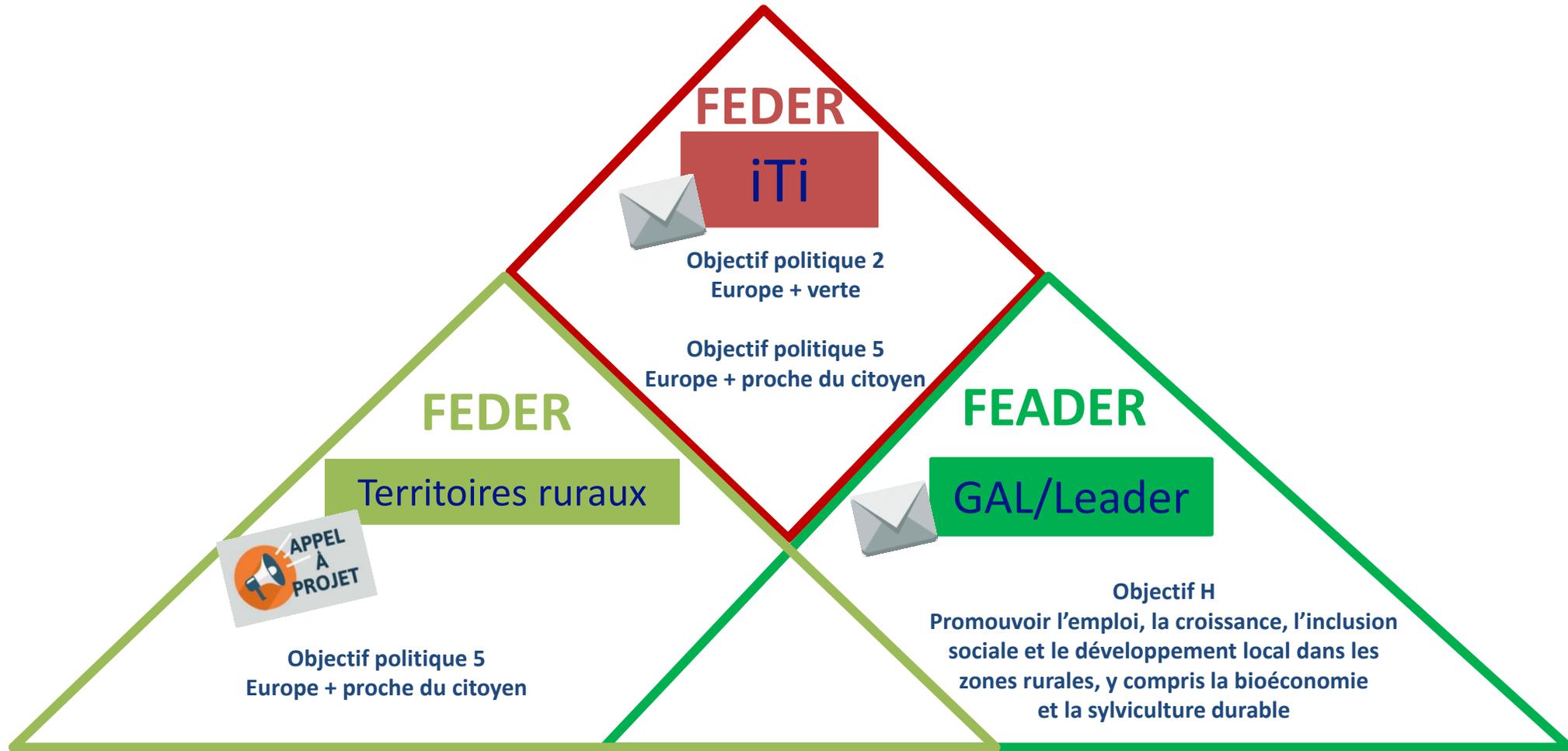
Une approche territoriale :

- Maintenue
- Forte
- Permettant d'offrir une solution à l'ensemble du territoire régional
- Plus libre

Des enjeux :

- Souci d'efficience de la consommation
- Co-responsabilité

Les choix d'une approche territoriale articulée des fonds européens en Pays de la Loire



Enveloppes financières dédiées à l'approche territoriale

2021-2027

Territoires « urbains » :

✓ **62,73 M€** enveloppe réservée iTi FEDER

+

32,73 M€ sur OP 2

Une Europe + verte

30 M€ sur OP 5

Une Europe + proche des citoyens

Territoires « ruraux » :

✓ **40,5 M€** enveloppe réservée FEADER Leader (13 M€ transition 2021-22
+ **27,5 M€** 2023-27)

✓ **10 M€** enveloppe appels à projets sur le FEDER

L'approche territoriale : calendrier de sélection

Les étapes :

- ⇒ **Premier trimestre 2022 : adoption et publication du cahier des charges**
- ⇒ **Eté 2022 : réponse des territoires pour candidater**
- ⇒ **Automne / hiver 2022 : réponse Région + conventionnement**



Démarche concomitante à la négociation des programmes en 2022 et notamment du programme régional FEDER

L'approche territoriale 2021-2027 :

1 appel à candidatures unique mais avec deux lots : iTi et Leader

Les règlements européens prévoient que chaque territoire produise une stratégie territoriale avec 2 exigences clés :

1. Une stratégie de développement intégrée s'articulant autour :

- ✓ D'un territoire
- ✓ D'un besoin et d'un potentiel de développement identifiés
- ✓ D'une approche intégrée

2. Une participation des partenaires locaux

=> Choix régional d'un appel à candidatures unique à destination des territoires avec 2 « lots »

Prochaine étape : rédaction du cahier des charges

⇒ Présentation des propositions / pistes

Appel à candidatures – volet iTi 2021-2027 (1/2)

Principes actés

Principes iTi « investissements territoriaux intégrés » :

Quels territoires ?

⇒ Les **territoires urbains** : la métropole, les communautés urbaines et d'agglomération

⇒ Une **démarche volontaire**

15 territoires éligibles maximum :

- 1 métropole : Nantes
- 2 communautés urbaines : Angers, Le Mans
- 12 communautés d'agglomération :
 - 44 - CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique (CAP ATLANTIQUE)
 - 44 - CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
 - 44 - CA Pornic Agglo Pays de Retz
 - 44 - CA Clisson Sèvre et Maine Agglo
 - 49 - CA Saumur Val de Loire
 - 49 - CA Agglomération du Choletais
 - 49 - CA Mauges Communauté
 - 53 - CA Laval Agglomération
 - 85 - CA La Roche-sur-Yon – Agglomération
 - 85 - CA Les Sables d'Olonne Agglomération
 - 85 - CA Terres de Montaigu
 - 85 - CA Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Légende :

Territoire iTi sur 14-20

Territoire non iTi sur 14-20

Une intervention du FEDER sur deux objectifs politiques



Objectif politique 2 : Une Europe + verte

Axe 2 : Une Région plus verte encourageant les initiatives vertueuses et ambitieuses en faveur de l'environnement et du développement durable et d'une économie neutre en carbone

52,17% de l'enveloppe d'un iTi

- 2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- 2.2. Favoriser les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés
- 2.3. Développer des systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents en dehors du réseau transeuropéen d'énergie (RTE-E)
- 2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant en compte des approches fondées sur les écosystèmes
- 2.5. Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau
- 2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources
- 2.7. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution
- 2.8. Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone

32,73 M€

Objectif politique 5 : Une Europe + proche des citoyens

Axe 4 : Une Région plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales

47,83% de l'enveloppe d'un iTi

- 4.1. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines

30 M€

E
N
V
E
L
O
P
P
E

R
E
S
E
R
V
E

Contenu attendu de la candidature

Pour répondre aux 2 exigences clés, le dossier de candidature doit contenir :

- ✓ Une présentation du territoire et une analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone, un diagnostic atouts, faiblesses, opportunités, menaces ;
- ✓ Une description de la stratégie globale de développement local et de ses objectifs ;
- ✓ Le plan d'actions décliné en opérations ou catégories d'opérations, le budget prévisionnel, le calendrier prévisionnel ;
- ✓ Les modalités de gouvernance (organisation interne de l'iTi et implication des acteurs locaux).

C'est quoi être porteur d'un iTi ?

Les territoires urbains sont chefs de file de l'iTi, ce qui implique :

- La **sélection des opérations** à programmer, conformément à une procédure interne transparente et non-discriminatoire ;
- Un **partage des responsabilités** avec l'autorité de gestion, faisant l'objet d'une convention.

Appel à candidatures – volet iTi 2021-2027 (2/2)



Principes à discuter

Les enjeux

Equilibre recherché pour 2021-2027 :

Une plus grande liberté thématique laissée aux territoires mais une plus grande responsabilisation dans la mise en œuvre des fonds

Critères de sélection envisagés

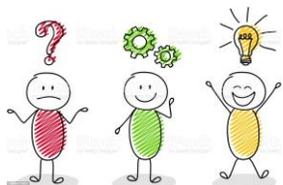
Outre les 2 exigences clés :

- ✓ Qualité de la stratégie : plan d'actions, calendrier et plan de financement
- ✓ Processus d'implication des acteurs locaux

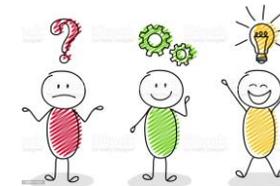
Constat : Ressource RH dédiée, un facteur clé de réussite

Proposition : Qualité de la gouvernance et de l'animation dédiée

- **Moyens RH dédiés (au moins 1 ETP) et organisation interne suffisante : appui aux porteurs de projets, etc.**



Critères de sélection envisagés



Constat : Hétérogénéité résultats

Proposition : Co-responsabilité dans la gestion de la performance des fonds

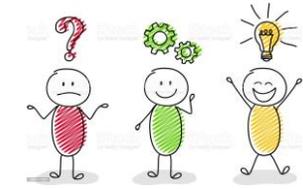
- **Association à la performance : une part de l'enveloppe réservée mise en attente en fonction de l'avancement de la programmation et de la consommation des crédits lors de la révision à mi-parcours**

Constat : Risque financier assumé seul par la Région

Proposition : Co-responsabilité dans la gestion du risque financier

- **Solidarité des ITI si corrections financières forfaitaires liées à des opérations iTi**

Principes de dotation par iTi : à discuter



Constat : Besoin de fixer règles du jeu concernant la partie OP 2 des enveloppes iTi

Proposition :

Enveloppe d'un iTi
Sur l'OP 2
= 52,17% de son
enveloppe

- choix dans les dispositifs (objectifs spécifiques) au sein de l'OP 2
- des montants d'enveloppe iTi dans la limite d'un taux ou montant maximal par dispositif (objectif spécifique) afin de permettre à des porteurs hors iTi d'accéder à ces dispositifs (fongibilité entre iTi entre dispositifs au sein de l'OP 2)

Le taux proposé pourrait être le taux de l'enveloppe iTi au titre de l'OP 2 (32,7 M€) par rapport à l'enveloppe globale de l'OP 2 (119,2 M€), soit 27%.
⇒ A discuter.

Principes de dotation par iTi : à discuter

Objectif politique 2 : Une Europe + verte

Axe 2 : Une Région plus verte encourageant les initiatives vertueuses et ambitieuses en faveur de l'environnement et du développement durable et d'une économie neutre en carbone

52,17% de l'enveloppe d'un iTi

- 2.1.** Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre (maxi 27% pour les iTi ?)
- 2.2.** Favoriser les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés (maxi 27% pour les iTi ?)
- 2.3.** Développer des systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents en dehors du réseau transeuropéen d'énergie (RTE-E) (maxi 27% pour les iTi ?)
- 2.4.** Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant en compte des approches fondées sur les écosystèmes (maxi 27% pour les iTi ?)
- 2.5.** Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau (maxi 27% pour les iTi ?)
- 2.6.** Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources (maxi 27% pour les iTi ?)
- 2.7.** Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution (maxi 27% pour les iTi ?)
- 2.8.** Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone (maxi 27% pour les iTi ?)

32,73 M€

Principes de dotation par iTi : à discuter

Constat : Equilibre à trouver entre liberté et capacité de la Région à traiter des dossiers très divers

Proposition :

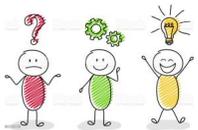
**Enveloppe d'un iTi
Sur l'OP 5
= 47,83% de son
enveloppe**

- OP 5 : liberté de choix thématiques dans chaque plan d'action dans le cadre d'un menu proposé par la Région (3 maximum)

Menu indicatif à ce stade :

- Amélioration du cadre de vie
- Valorisation de la culture et du sport
- Promotion du tourisme et de l'économie de proximité
- Accès aux services de soins, de santé et aux structures d'accueil pour les personnes en perte d'autonomie
- Accès aux infrastructures éducatives et aux services dédiés à la jeunesse
- Soutien aux équipements dédiés aux publics en difficulté
- Requalification des espaces publics

⇒ A discuter.



Temps d'échanges

